

LE SOMMAIRE

L'entretien des cours d'eauLa restauration de la continuité

écologique

Le glossaire	03	La Prévention	
Le mot du Président	04	des Inondations	_ 24 - 41
Le SYMSAGEB		 Axe 1 : L'amélioration de la conscience et de la connaissance du risque 	
Notre situation administrativeNos 3 missions principales		 Axe 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations 	
Notre gouvernance		· Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise	
· Notre équipe		 Axe 4: La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme 	
Les travaux d'urgence suite aux inondations		Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité du bâti	
de novembre 2023	10 - 12	• Axe 6 : Le ralentissement des écoulem	ents
· Carly	_ 10 12	 Focus sur le projet Européen Interreg Mer du Nord FIER 	
· Samer (Bellozane)		La communication	42 - 46
· Entretien d'urgence		· La refonte du site internet	
Le bilan des précipitations		du SYMSAGEB	
et perspectives	_13 - 15	Sensibilisations pédagogiquesLes réseaux sociaux	
· Le bilan pluviométrique 2024		· Zoom sur les 9 actions	
· Le dérèglement climatique		de communication et de sensibilisation	Λ
Le Schéma d'Aménagement		sur les enjeux de l'eau sur le territoire, menées avec le SAGE du Boulonnais	
et de Gestion des Eaux (SAGE)		 Les sollicitations de la presse 	
et la Commission Locale		Le GDON du Boulonnais,	
de l'Eau (CLE)	_16 - 20	l'organisation de la lutte	
• Une gouvernance locale : la commission locale de l'eau		contre le rat musqué	47
· Le rôle clé de la responsable		Les résultats	
de l'animation du SAGE		de l'exercice 2024	48 - 50
Les objectifs de 2024Les détails sur l'avancée de dossiers		La décomposition des financementsLe résultat de l'exercice 2024	
La Protection des Milieux		Les membres	
Aquatiques	_ 21 - 23	et les financeurs	51
· Le Programme Pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE)		et les i illanteurs	31

LE GLOSSAIRE

ACB-MC: Analyse Coût-Bénéfice MultiCritères

CLE: Commission Locale de l'Eau

DDTM : Direction Départementale des Territoires

et de la Mer

DICRIM: Document d'Information Communal

sur les Risques Majeurs

DIG: Déclaration d'Intérêt Général

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement,

de l'Aménagement et du Logement

EEAC: European Environment and Sustainable

Development Advisory Councils Network

EPTB: Etablissement Public Territorial de Bassin

EPCI: Etablissement Public de Coopération

Intercommunale

FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

GEMA: GEstion des Milieux Aquatiques

GEPI: GEstion de Prévention des Inondations

M2 GEAD: Master 2 Géographie, Aménagement,

Environnement et Développement

MDADT: Maison du Département Aménagement

et Développement Territorial

PAPI: Programme d'Actions de Prévention des Inondations

ORD: Ouvrage de Ralentissement Dynamique

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PNR: Parc Naturel Régional

PPRE: Programme Pluriannuel de Restauration

et d'Entretien

RCE: Restauration de la Continuité Ecologique

RH: Ressources Humaines

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement

et de Gestion des Eaux

SIG: Système d'Information Géographique

SISPEA: Système d'Information sur les Services Publics

d'Eau et d'Assainissement

SYMSAGEB: Syndicat Mixte pour le Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique,

Faunistique et Floristique



LE MOT DU PRÉSIDENT



Le SYMSAGEB a poursuivi avec détermination ses missions de prévention des inondations, de restauration des milieux aquatiques et de coordination des politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant. Grâce à l'engagement des élus, des agents et de nos partenaires, nous avons su adapter nos actions, renforcer notre résilience.

Les inondations de novembre 2023 ont durement frappé notre territoire. Les dégâts sur les berges, les infrastructures et les habitations ont été considérables. En 2024, dans l'urgence, nous avons agi rapidement pour sécuriser les zones les plus vulnérables et engager des travaux de restauration indispensables. Ces interventions, souvent complexes, ont permis de rétablir les écoulements et de prévenir de nouveaux risques.

Dans le cadre du PAPI, nous avons renforcé la culture du risque sur le territoire. Être à vos côtés lors des réunions publiques, répondre à vos inquiétudes, accompagner les communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde, soutenir les habitants et les entreprises dans la réduction de leur vulnérabilité : autant d'actions concrètes que nous avons menées avec conviction.

En 2024, les études menées sur les ouvrages de ralentissement dynamiques ont avancé. Ces infrastructures, une fois réalisées, permettront de contribuer à la stratégie globale de protection de notre territoire.

Au-delà de la gestion des inondations, **nous avons poursuivi avec détermination nos missions de fond :** la révision du SAGE du Boulonnais avance à grands pas, avec un accent particulier mis en 2024 sur la qualité des eaux, la cartographie des zones humides et la définition des Zones à Enjeux Environnementaux. **Ces travaux sont essentiels pour garantir une gestion durable et équilibrée de notre ressource en eau.**

Nous avons également lancé un nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau, couvrant l'ensemble du linéaire du territoire. Un diagnostic de terrain a été engagé dès juin 2024 et se poursuivra en 2025, afin de prioriser les interventions et construire un programme d'actions cohérent et ambitieux.

L'année 2025 s'annonce tout aussi exigeante. Nous poursuivrons la révision du SAGE, l'avancement du PAPI, et engagerons de nouveaux projets structurants. **Plus que jamais, votre engagement est précieux.**

Continuons à œuvrer ensemble pour un territoire plus résilient, plus solidaire!

Thierry Cazin

Président du SYMSAGEB

LE SYMSAGEB



Le SYMSAGEB est un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) depuis 2012.

Il compte 6 communautés de communes et d'agglomérations. Son territoire d'action est parcouru par plus de 700 km de cours d'eau.

Le bassin côtier du Boulonnais est constitué de 8 bassins versants:

- 3 bassins versants autour des fleuves principaux qui se jettent dans la Manche
- La Slack: longue de 22 km, elle prend sa source à Hermelinghen, et a environ 140 km d'affluents
- Le Wimereux : long de 22 km, il prend sa source à Colembert, et a environ 93 km d'affluents
- **La Liane:** longue de **36,7 km**, elle prend sa source à Quesques, et a environ 300 km d'affluents

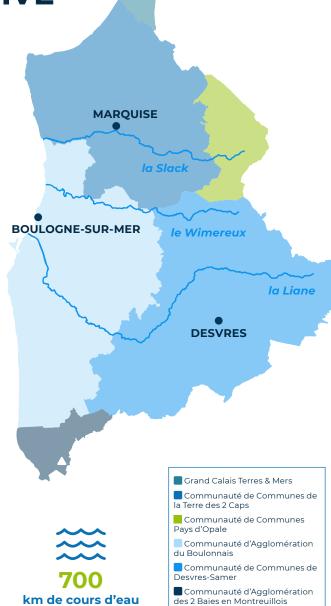
et 5 autres bassins côtiers, localisés du Nord au Sud.











Qu'est ce qu'un EPTB?

Un Établissement Public Territorial de Bassin est un syndicat mixte défini au L.213-12 du Code de l'environnement.

Il a pour but de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations et la préservation des zones humides à l'échelle d'un bassin hydrographique. Il bénéficie d'une capacité d'actions à cette échelle en ce qui concerne les études et l'animation territoriale. Il facilite l'action des collectivités en coordonnant l'activité de ses membres, en animant, en informant et en portant conseil pour des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations et de gestion des milieux aquatiques.



1 La Prévention des Inondations

L'étude, la programmation et la mise en œuvre de travaux portant sur un ensemble d'actions prévues dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (connaissance et conscience du risque, surveillance, gestion de crise, réduction de vulnérabilité, aménagements,...).

2 La Protection des Milieux Aquatiques

Le rétablissement de la continuité écologique, la restauration de la morphologie et des habitats des cours d'eau, l'entretien de la ripisylve.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La veille au respect du SAGE, l'animation de la Commission Locale de l'Eau, la sensibilisation sur la ressource en eau et sa qualité. La mise en œuvre et la révision du SAGE.



NOTRE GOUVERNANCE

La gouvernance du SYMSAGEB se traduit par deux instances principales :



le Bureau



le Comité Syndical

Ces deux instances sont dirigées par le Président et 4 Vice-Présidents. Le Comité Syndical et le Bureau sont renouvelés à l'issue des élections municipales.

En plus de ces instances, des commissions obligatoires et non obligatoires existent.

> Le Bureau :

Le Comité Syndical a désigné un Bureau composé de 10 élus : 1 Président, 4 Vice-Présidents et 5 autres membres.

Le Bureau comprend des représentants de chaque intercommunalité membre. Le Bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au Comité Syndical. Une fois les décisions adoptées, il est chargé, avec le soutien des services, de la mise en œuvre des projets.

Président:

Thierry CAZIN

Président du SYMSAGEB, représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

4 Vice-Présidents:

Olivier BARBARIN

ler Vice-Président du SYMSAGEB, maire de Le Portel, représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Denis GAVOIS

2ªme Vice-Président du SYMSAGEB, maire de Wacquinghen, représentant de la Communauté de Communes de la terre des 2 caps

Dominique GODEFROY

3ème Vice-Président du SYMSAGEB, représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Joël FARRANDS

4ème Vice-Président du SYMSAGEB, représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Le Comité Syndical :

Le Comité Syndical du SYMSAGEB est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de la structure.

Le Comité Syndical est composé de 28 membres titulaires et 28 membres suppléants, représentants les 3 Communautés d'Agglomération et les 3 Communautés de Communes du bassin versant du Boulonnais.

Les 28 membres titulaires

Les 28 membres suppléants

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS :

Frédéric CUVILLIER

Président de la CAB et maire de Boulogne-sur-Mer

Antoine LOGIÉ

Maire de Wimille

Sébastien CHOCHOIS

Maire d'Outreau

Guy BOUTLEUX

1^{er} adjoint au maire de Wimereux

Joël FARRANDS

4ème Vice-Président du SYMSAGEB, représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Yves HENNEQUIN

Maire d'Hesdigneulles-Boulogne

Gwénaëlle LOIRE

Maire de Saint I éonard

Jacques LANNOY

Maire d'Echinghen

Bertrand **DUMAINE**

Maire de Isques

Olivier BARBARIN

1er Vice-Président du SYMSAGEB, maire de Le Portel, représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Dominique GODEFROY

3ème Vice-Président du SYMSAGEB, représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Thierry BENTZ

Maire d'Hesdin l'Abbé

Hervé LECLERCQ

Maire de Condette

Jimmy LEDRIN

3^{ème} adjoint au maire de Boulogne-sur-Mer

Hélène TIERTANT

Adjointe au maire de Wimille

Didier

RTANT DUCLOY

Sandrine BARDEAUX

2^{nde} adjointe au maire de Wimereux

Brigitte PASSEBOSC

Maire de Saint-Etienne-au-Mont

Olivier CARTON

Maire de Dannes

Paulette JUILIENPEUVION

Maire de Neufchâtel-Hardelot

Maxence DECAIX

Adjoint chargé de la sécurité et des télécommunications, mairie de Saint-Martin-Bouloane

Jonathan MERLIN

n Na LEI

Nathalie LEMAIRE

Jean-Renaud TAUBREGEAS

Maire de Contevillelès-Boulogne

ud Serge

Maire de Pernes-lès-Boulogne

Patrick COPPIN

Maire de Pittefaux

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER:

Thierry CAZIN

Président du SYMSAGEB, représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Luc VAN ROEKEGHEM

Représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Aimé HERDUIN

Maire de Carly

André GOUDALLE

Maire de Wirwignes

Michel DUFAY

Maire de Belle-et-Houllefort

Dominique PAQUES

Maire de Questrecques

Raymond LEJOSNE

Aménagement de l'espace, urbanisme habitat à la CCDS

Philippe DEMOLLIENS

Maire de Le Wast

Fabienne FOURRIER

Maire de Selles

Vincent LACHERE

Maire de Bournonville

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DE LA TERRE DES 2 CAPS:**

Francis BOUCLET

Maire de Saint-Inglevert

Alain **BARRÉ**

Maire de Beuvrequen représentant de la Communauté de

Denis

JOLY

Maire de Ferques, Communes terre des 2 Caps

GAVOIS 2ème Vice-Président du SYMSAGEB, maire de Wacquinghen, représentant de la

Denis

Communauté de Communes de la terre des 2 caps

Laurence Jean-Pierre **PROUVOT LOUVET** Maire de Wissant Maire de Wierre-

Marc **SARPAUX**

Maire d'Audinghen

Franck PARENTY Maire de Bazinghen

Didier BEAL

Maire de Maninghen-

Philippe EMAILLE

Maire d'Offrethun

Patricia ADMONT Maire d'Audembert

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE:

Nathalie TELLIEZ

Maire d'Hardinghen

Claude **KIDAD**

Maire de Roursin représentant de la Communauté de Communes Pays d'Opale

Pascal **GAVOIS**

Maire de Caffiers

Bruno DEMILLY

Maire de Campagnelès-Guines



LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DES 2 BAIES MONTREUILLOIS:**

Gaston **CALLEWAERT**

Maire de Camiers, représentant de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Pierre LEQUIEN

Maire de Widehem

David CAUX

Maire de Bernieulles

Hubert **DEGREVE**

Maire de Tubersent

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU GRAND CALAIS TERRES ET MERS:**

Marc **BOUTROY**

Maire d'Escalles. représentant de la Communauté d'Agglomération Grands Calais Terres et Mers

Philippe **BOUCHEL**

Maire d'Hames-

Les membres titulaires

Les membres suppléants





Composée d'agents pluridisciplinaires, l'équipe du SYMSAGEB apporte l'expertise technique et opérationnelle nécessaire à la réalisation des projets du grand cycle de l'eau.



LA DIRECTION

Christèle ALEXANDRE

Directrice – pilotage stratégique du syndicat

direction@symsageb.fr

LE PÔLE SAGE

Lucie PAGHENT

Chargée de mission SAGE du Boulonnais sage@symsageb.fr

LE PÔLE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Julien TRAXEL

Responsable de pôle riviere@symsageb.fr

Virginie GRUDZIEN

Technicienne de rivière technique@symsageb.fr

Hugo LÉGER

PUIS

Noémie MALET

Alternant(e) Gestion des Milieux Aquatiques **gema@symsageb.fr**

LE PÔLE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Geoffrey CAPELLE

Responsable Inondation resp.inondation@symsageb.fr

Martin PASOUESOONE

Chargé de Mission Risques risques@symsageb.fr

Chourouk CHERIF

Stagiaire Hydraulique hydrometrie@symsageb.fr

LE PÔLE PROJETS EUROPÉENS

Cécile CATOIR

Chargée de mission sensibilisation et Projet Européen communication@symsageb.fr

LE PÔLE ADMINISTRATIF

Christophe NAVET

Responsable Administratif, Financier et Juridique resp.administration@symsageb.fr

Elisabeth FOURET

PUIS

Aurélie MILLE

Secrétaire comptabilité, gestion, paie **secretariat@symsageb.fr**

Camille VARLET

Administration et finances administration@symsageb.fr

Clara VIOLIER

PUIS

Julie FICHEUX

Alternante de gestion polyvalente accueil@symsageb.fr

LES TRAVAUX D'URGENCE

Suite aux inondations de novembre 2023



Les crues de 2023 ont provoqué un effondrement de berge sur la commune de Carly. Cet important glissement de terrain contraignait les écoulements et risquait de créer un bouchon.

Une technique mixte a dû être mise en œuvre afin de stabiliser la berge.

Le maintien de la berge suite au retalutage a nécessité l'implantation d'un grillage retenu sous tension et la mise en place de plantation. Ce double système de fixation a permis de stabiliser les mouvements de terre et d'assurer la sécurité du site.







BAINCTHUN

Suite aux événements de novembre 2023, un effondrement de berge s'est produit sur la commune de Baincthun.

Le long du ruisseau, des tôles et des plaques de béton avaient été mises en pied de berges afin de les renforcer. Ces aménagements, peu stables, se sont déformés et se sont effondrés dans le cours d'eau. Les écoulements ont fortement été modifiés du fait du resserrement du talweg.

Afin de stabiliser la berge, le SYMSAGEB a mandaté l'entreprise DELBENDE TP pour mettre en œuvre des travaux d'urgence. La technique utilisée se base sur du génie végétal. Les tôles métalliques et les plaques béton ont été retirées pour être remplacées par une fascine de 20 m.

Avant les travaux



Pendant les travaux





Restauration de berge à SAMER, en amont du Moulin de Bellozane, dans le cadre des travaux dits "structurants" à la suite des inondations 2023.

Le contexte

À la suite des inondations survenues sur l'ensemble du territoire en fin d'année 2023, de nombreuses berges se sont effondrées, menaçant l'écoulement du cours d'eau et représentant alors un risque d'inondation des biens riverains ainsi qu'une menace en termes de sécurité pour les habitants les plus proches.

Ce fut notamment le cas à SAMER, sur l'Edre, en amont du Moulin de Bellozane. Le SYMSAGEB a pu dépêcher un prestataire afin de restaurer cette berge, par recours à des techniques de génie végétal.

Les travaux

Lors de la crue de novembre 2023, une brèche s'est créée sur l'ancien bras usinier du moulin de Bellozane. Les eaux contenues dans ce bras perché se sont écoulées à travers la prairie attenante, pour finir par inonder la route ainsi que les bâtiments d'habitation du moulin de Bellozane.

En urgence, le propriétaire exploitant de la parcelle inondée a conforté cette berge grâce à des planches métalliques et des pieux en acier. Cette réparation de fortune a permis de maintenir les eaux de l'Edre le temps qu'une consolidation pérenne soit réalisée.

Pour cela, le syndicat a mandaté l'entreprise Delbende TP afin de retirer les planches métalliques et renforcer la berge. À cet effet, une importante quantité de terre a été ramenée sur site afin de reconstituer la berge. Le pied de berge a été conforté par la mise en place d'une fascine. Un géotextile coco ainsi que des boutures de saules ont également été implantés sur la berge.

L'ensemble de l'installation de fortune constituée de plaques métalliques a été retirée.

Avant les travaux







Pendant les travaux







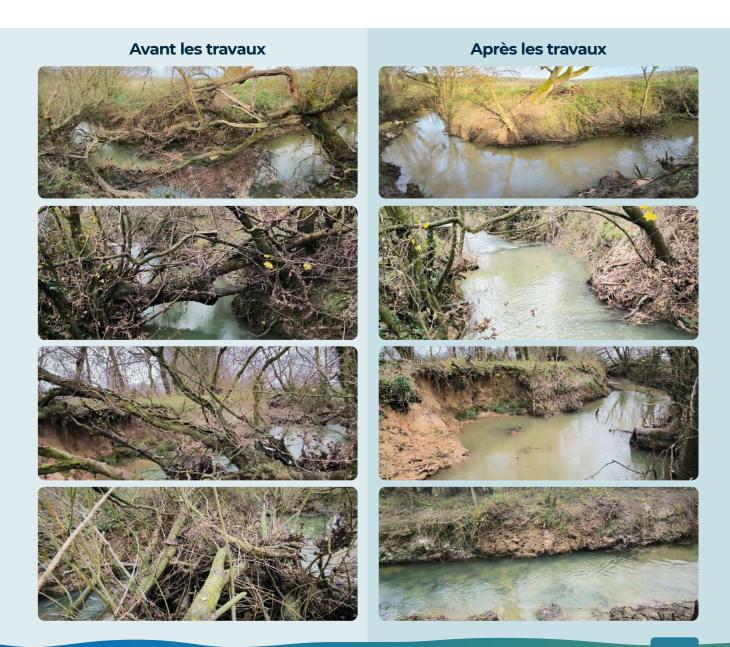
Les crues importantes de fin 2023 ont fortement impacté la stabilité des berges et la ripisylve de bord de cours d'eau. De nombreux arbres se sont déchaussés et ont été emportés par les courants. Pour éviter que ces désordres ne créent des dégâts supplémentaires, le SYMSAGEB est intervenu par le biais de l'association Rivages Propres pour faire intervenir des équipes de terrain et par l'entreprise Delbende TP lorsque l'utilisation d'engins s'est avérée nécessaire.

Notre stratégie de gestion a reposé sur une priorisation claire des enjeux : les interventions ont été concentrées sur les secteurs où des menaces pour les infrastructures et les biens des habitants étaient identifiées.

Il a été fait le choix de favoriser la cohérence de l'action du syndicat plutôt que d'entreprendre des interventions qui n'auraient eu qu'un impact résiduel en termes de réduction de la vulnérabilité des biens et des bâtis en comparaison de l'impact, à long terme, de tels travaux sur le milieu naturel.

Au total, pendant la période de crise, **35 km de cours d'eau supplémentaires ont été entretenu par rapport à la programmation annuelle d'entretien.**

En conclusion, la gestion des cours d'eau post-inondations a été menée avec rigueur, en ciblant les zones les plus touchées, en optimisant les moyens humains et financiers disponibles tout en veillant à protéger les secteurs à fort enjeu environnemental et humain.



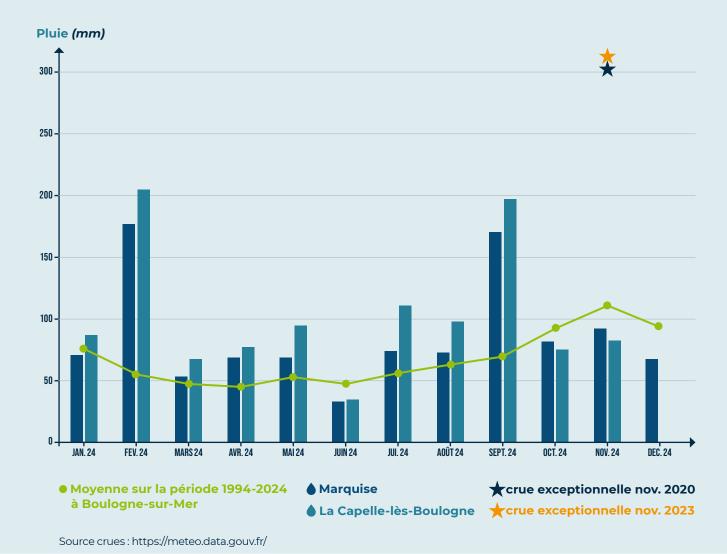
LE BILAN DES PRÉCIPITATIONS ET PERSPECTIVES



> Pluviométrie 2024

Le cumul annuel de précipitations en 2024 était de 1032 mm à Marquise et 1133 mm à La Capelle-lès-Boulogne. **Ce cumul est légèrement supérieur à la moyenne annuelle** avec deux mois très excédentaires en février et septembre.

Cumul mensuel des pluies à Marquise et La-Capelle-lès-Boulogne en 2024



Suite aux pluies importantes de 2023, les nappes sont donc restées hautes cette année.

> Des pluies significatives en 2024

Le tableau ci-dessous présente les pluies significatives de l'année 2024 d'après le pluviomètre du SYMSAGEB situé à la Capelle-lès-Boulogne :

Date de début	Durée (minutes)	Hauteur totale (mm)	Période de retour
16/05/2024	240	24.8	Entre 2 et 5 ans
01/08/2024	270	84.8 (dont 52 mm en 27 minutes)	Supérieur à 100 ans
08/09/2024	89	15.4	Entre 1 et 2 ans
10/09/2024	399	25.2	Entre 1 et 2 ans

L'orage du 1^{er} août 2024 était particulièrement intense, à la fois en nombre d'éclairs et en quantité de pluie tombée dans certaines zones très localisées.

Le bassin versant de la Slack a été le plus touché avec une onde de crue très courte et très intense. En une heure entre 7h45 et 8h45, le débit de la Slack a presque triplé, passant de 13.7 m³/s à 30.80 m³/s. Un tel débit est associé à une crue cinquantennale, c'est-à-dire qui se produit en moyenne tous les 50 ans.

Une telle crue en été avec des sols initialement non saturés relève de l'exceptionnel.



> Impact du dérèglement climatique sur le territoire

Le dérèglement climatique provoque des transformations profondes et durables du climat, telles que **l'augmentation** des températures, la multiplication des tempêtes, des épisodes de pluies intenses, la montée du niveau de la mer, ainsi qu'une fréquence accrue de vagues de chaleur et de périodes de sécheresse.

Le territoire du Boulonnais, en bordure de la Manche, se trouve particulièrement exposé à ces phénomènes, ce qui en fait un **espace vulnérable face aux aléas climatiques.** Les inondations survenues en 2023 ont d'ailleurs mis en évidence la fragilité du territoire face à ces événements extrêmes.

Ces bouleversements ont un impact direct sur la santé, la ressource en eau potable, l'agriculture, les écosystèmes locaux... Face à ces défis, il est essentiel de renforcer **la résilience du territoire**, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter aux changements climatiques tout en préservant la qualité de vie des habitants, la durabilité des ressources naturelles et l'équilibre des écosystèmes.

> Évolution des précipitations dans les Hauts-de-France



Tendance générale:

Le signal du changement climatique sur les précipitations est détectable, mais variable selon les saisons, les zones géographiques et les types de précipitations.

Hivers plus humides:

- on observe une augmentation des cumuls de précipitations en hiver;
- ce qui peut accroître les risques d'inondations;
- +10 à +20 % de précipitations hivernales, observées depuis les années 1960, notamment sur la frange littorale (dont le Boulonnais).



Été plus sec:

- à l'inverse, les étés tendent à devenir plus secs, avec une baisse des précipitations;
- ce qui accentue les risques de sécheresse et de stress hydrique pour les cultures et les ressources en eau potable;
- -10 à -20 % de précipitations estivales, observées depuis les années 1960*.



Événements extrêmes :

- **Le nombre de jours avec fortes précipitations** est en augmentation *(plus de 20 mm en 24h*)*;
- ce qui accroît les risques d'inondations et de ruissellement.

CES ÉVOLUTIONS ONT DES CONSÉQUENCES DIRECTES SUR :

- **La gestion de l'eau potable** (moindre recharge des nappes en été, pollution par ruissellement en cas de fortes pluies);
- Les infrastructures (inondations, affaissements);
- **Et les activités agricoles** (stress hydrique, érosion des sols);
- Et d'inondations.

CES TENDANCES SONT COHÉRENTES AVEC LES PROJECTIONS CLIMATIQUES À HORIZON 2050, QUI PRÉVOIENT:

- **Des hivers plus humides** (+10 à +30 % selon les scénarios);
- **Des étés plus secs** (-10 à -40 %);
- Une intensification des événements extrêmes (orages, pluies intenses, sécheresses).

^{*}Source: données SAFRAN de Météo-France

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ET LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Le SAGE du Boulonnais (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification locale de la gestion de l'eau, mis en œuvre sur le bassin côtier du Boulonnais. Porté par le SYMSAGEB (Syndicat Mixte du SAGE du Boulonnais), il a pour objectif de concilier les usages de l'eau avec la préservation des milieux aquatiques. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, le SAGE définit des orientations et des règles visant à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Ses principales missions incluent la protection de la qualité de l'eau, la préservation des milieux naturels, la gestion des risques d'inondation, la valorisation du littoral, ainsi que la sensibilisation du public aux enjeux liés à l'eau.

Le fonctionnement opérationnel du **SAGE du Boulonnais** repose sur une organisation structurée, permettant la révision et la mise en œuvre concrète de ses orientations sur le territoire. Elle repose sur :



La CLE est l'organe décisionnel du SAGE. Elle regroupe des représentants des collectivités, de l'État, des usagers et des associations. Elle valide les documents du SAGE, suit leur mise en œuvre et veille à leur actualisation. Elle joue un rôle central dans la concertation entre les acteurs du territoire. En 2024, elle s'est réunie 1 fois.

La CLE est sollicitée pour émettre des avis sur certains projets, car elle joue un rôle central dans la gestion équilibrée et durable de l'eau. La CLE veille à ce que les projets (aménagements, constructions, industries, etc.) ne portent pas atteinte :

- à la qualité des eaux (rivières, nappes phréatiques, zones humides)
- à la quantité disponible pour les différents usages (eau potable, irrigation, industrie, etc.)
- aux écosystèmes aquatiques
- 🌢 et vérifie leur compatibilité avec les enjeux locaux (zones inondables, captages d'eau potable, biodiversité)...

En 2024, la CLE a rendu 10 avis qui concernaient des projets d'aménagements et d'infrastructures, des travaux sur les cours d'eau et les berges, des projets industriels et des projets de prévention des risques. 8 avis sont favorables et 2 avis ont été défavorables.



Le SYMSAGEB, en tant que structure porteuse du SAGE, en assure l'animation technique et administrative. La responsable de cette animation joue un rôle central dans la gouvernance de l'eau, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, État, agriculteurs, industriels, associations, citoyens).

Elle coordonne les travaux de la Commission Locale de l'Eau (préparation des réunions, comptes rendus, suivi des décisions) et pilote la révision ainsi que la mise en œuvre du SAGE.

Elle accompagne les porteurs de projets, facilite la concertation, veille à la cohérence des actions avec les objectifs du SAGE, et conduit les études nécessaires. Elle assure également un rôle de médiation et de communication: sensibilisation, diffusion des bonnes pratiques, valorisation des résultats.

Enfin, **elle dirige de nombreux projets techniques et opérationnels** pour améliorer la gestion de l'eau et réduire les risques naturels.



La révision du SAGE

La révision du SAGE du Boulonnais a été officiellement lancée lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 20 mars 2023. Cette démarche fait suite à l'approbation du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027, adoptée en mars 2022. Conformément à la réglementation, les SAGE disposent d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec le SDAGE.

Dans ce cadre, quatre Commissions Thématiques ont été constituées :



En 2024, la responsable de l'animation du SAGE a engagé la révision du SAGE, pour la mise en compatibilité et le suivi des prestations.

▶ La mise en compatibilité avec le SDAGE

Cette mise en comptabilité avec le SDAGE a permis d'engager les réflexions sur l'ensemble des thématiques concernées: validation de l'identification zones humides, zones à enjeux environnemental, érosion et ruissellement, espace de bon fonctionnement des cours d'eau, amélioration de la localisation des espèces exotiques envahissantes et identification des mesures à mettre en place pour les supprimer.

LES DÉTAILS SUR L'AVANCÉE DE DOSSIERS

La ressource en eau

Suite à l'étude menée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la DREAL Hauts-de-France sur la ressource en eau à l'échelle du bassin, le territoire du Boulonnais a été classé en territoire en tension quantitative à moyen terme et en tension saisonnière à l'étiage. Dans ce contexte, le SAGE du Boulonnais s'est engagé dans une étude permettant de définir les volumes disponibles sur son territoire et de déterminer une répartition de ces volumes entre les usagers. Les cahiers des charges ont été rédigés en 2023 (Etude, AMO) mais seront validés en 2025. Il est prévu un lancement de l'étude fin 2025. Une réunion s'est déroulée avec le BRGM et l'agence de l'eau pour présenter leur projet AMORSE - Actualisation et le développement de Modèles de gestion de la Ressource en eau Souterraines destinés à l'Évaluation des volumes disponibles par les SAGE du bassin Artois Picardie. Ce projet s'inscrit dans une des phases de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

L'Inventaire des Zones Humides

Lancé en avril 2021, l'inventaire des zones humides potentielles s'est finalisé en 2024. En 2025, il conviendra de présenter les résultats de l'inventaire des zones humides aux différents acteurs du territoire et de les catégoriser, pour une validation des cartographies en CLE en 2025.

LA MISSION S'EST DÉROULÉE EN 3 PHASES:

pré-localisation cartographique mettant en avant les zones humides potentielles; prospections
de terrain réalisées
en collaboration avec
les maires et propriétaires
de chaque commune;

selon 3 catégories au titre du SDAGE Artois-Picardie.

➤ Contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027

Les comités masses d'eau mis en place par l'Agence de l'Eau permettent aux acteurs locaux d'apporter leur regard de terrain sur les caractéristiques, pressions, impacts et enjeux des masses d'eau du Boulonnais. Le 12 novembre 2024 s'est tenu le Comité de masse d'eau pour le Littoral Picard, Côte d'Opale, Slack et Aa canalisée. Ainsi, toutes les masses d'eau du Boulonnais ont été analysées.

Un Contrat Masse d'Eau pour la Slack a été rédigé et sera animé en 2025. Il établit un diagnostic du territoire et propose des actions à mener dans l'objectif d'atteindre le bon état de la masse d'eau en 2027.

> Suivi des documents d'urbanisme

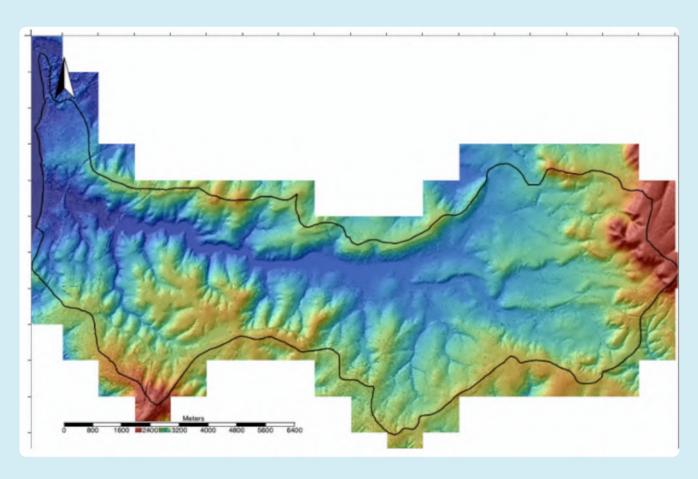
La CLE du Boulonnais a participé aux Comités Techniques sur la révision du PLUi de la CCT2C. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2024. L'approbation du nouveau PLUi devrait avoir lieu en 2025.

> Étude sur l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant du Wimereux

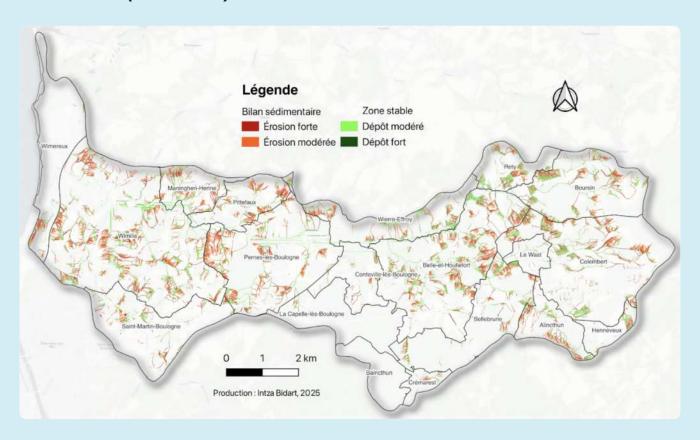
Dans le cadre du projet mené depuis 2020 avec les étudiants en master de l'Université de Lille et le SYMSAGEB, la CLE a participé aux travaux des étudiants qui ont réalisé une étude sur l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant du Wimereux, en utilisant le logiciel de modélisation hydrologique Watersed.

L'étude se finalisera en 2025. **Un Modèle Numérique de Terrain (MNT) représentant la topographie a été réalisé avec une résolution de 1 m ainsi qu'une cartographie du bilan sédimentaire du bassin versant du Wimereux.** Cette modélisation a permis d'identifier sur ce secteur les zones d'érosion modérée à forte.

La figure ci-dessous représente la topographie utile pour la modélisation



La cartographie ci-dessous présente le bassin versant du Wimereux à 1 m de résolution (*Bidart 2025*)



> Animations et sensibilisation

Plusieurs animations ont été réalisées en 2024 en partenariat avec les différents pôles du SYMSAGEB dans les écoles et lors d'évènements. Ces animations sont l'occasion de sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques de notre territoire.

> CLE et suivis GEMAPI

La CLE s'est réunie en avril 2024, l'occasion de faire un point sur l'actualité autour de l'eau, l'avancée de la Révision du SAGE, la validation des méthodologies concernant les Espèces Exotiques Envahissantes et la Priorisation de l'enjeux érosion.

La CLE suit avec intérêt l'avancée du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Le COPIL PAPI ne s'est pas réuni en 2024. La CLE a participé à plusieurs réunions du Comité ministériel de suivi des inondations, du Comité de suivi inondation, et du COPIL diagnostics vulnérabilité / batardeaux.

La CLE porte un intérêt sur les études et travaux concernant la restauration écologique des cours d'eau et la restauration de la libre circulation écologique, qu'ils soient menés par le SYMSAGEB ou par d'autres partenaires tels que la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

En 2024, 6 projets de restauration sont étudiés.

LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les actions du SYMSAGEB pour le maintien des milieux aquatiques en bon état écologique.



LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU (PPRE)

En 2024, le SYMSAGEB a lancé la mission de renouvellement du PPRE des cours d'eau du Boulonnais. Cette dernière intégrera l'ensemble des cours d'eau du territoire, petits bassins versants côtiers compris, à la différence du précédent qui se concentrait sur les 3 principaux cours d'eau du territoire (Slack, Wimereux et Liane).

Les 4 étapes clés de la mission du renouvellement du PPRE

1 Un diagnostic de terrain :

démarré en juin 2024 sur l'aval du bassin versant du Wimereux (*Denacre*), il se poursuit par le bassin versant de la Slack.

Il consiste en un relevé précis des différents désordres observés le long des cours d'eau (colmatage, incision ou rectification du lit, absence de ripisylve, obstacles à l'écoulement des eaux, etc).

L'ensemble des données collectées est cartographié grâce à un Système d'Information Géographique *(SIG)* développé en interne spécifiquement pour le PPRE.



2 Un programme d'actions issu du diagnostic :

l'analyse des données collectées sur le terrain permettra **d'identifier et de hiérarchiser les travaux** d'entretien et de restauration à entreprendre dans les années à venir.



Dépôt de déchets

ets Piétinement



Piétinement Ripisylve incomplète et déjections bovines

3 Un atlas cartographique:

il synthétisera les travaux à mener pour un accès rapide et clair à l'information.

Une déclaration d'Intérêt Général (DIG):

elle permettra au SYMSAGEB d'intervenir sur les propriétés privées avec l'accord des propriétaires pour réaliser les travaux définis dans le programme d'action.

L'ensemble des travaux identifiés dans la DIG relèvent de l'intérêt général, caractéristique obligatoire pour l'investissement de fonds publics sur des parcelles privées.



La durée totale de la mission de renouvellement du plan de gestion est prévue sur 3 ans. En 2024, nous menons la phase 1.

La lère année, 2024, l'équipe GEMA a construit une base de données informatiques dédiée au PPRE, a créé l'outil de cartographie et son interface de saisie terrain sur tablette (ler semestre 2024). Au deuxième semestre, la phase terrain a commencé, l'équipe GEMA parcourant les cours d'eau du territoire.



Les crues exceptionnelles de 2023 ont impacté le programme d'entretien, créant de nouveaux besoins d'entretien.

Au total, le SYMSAGEB a parcouru 118 km de cours d'eau en surveillance et est intervenu sur un linéaire de 47 km de cours d'eau entre le 1 janvier et le 31 décembre 2024.

Les secteurs fortement dégradés *(chute d'arbres, embâcles, ...)* suite aux inondations ont été priorisés sur le programme d'intervention. L'entreprise Delbente TP ainsi que l'association Rivages Propres ont été mandatées pour mettre en œuvre les opérations d'entretien.

47 km d'entretien realisé

> Pour information :

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN VISENT À:

- dégager le lit de la rivière de tous obstacles et embâcles empêchant la libre circulation des eaux et susceptibles d'augmenter ou de générer des inondations dommageables pour les biens ou les personnes.
- anticiper la chute d'arbres dangereux morts ou malades situés en berges, pouvant tomber dans la rivière ou sur des propriétés riveraines, et porter atteinte à la sécurité des promeneurs, des pêcheurs ou des biens des riverains.
- réguler et diversifier la végétation riveraine en rive pour permettre une bonne habitabilité de la rivière à la faune piscicole, en assurant notamment un bon équilibre ombre/lumière.

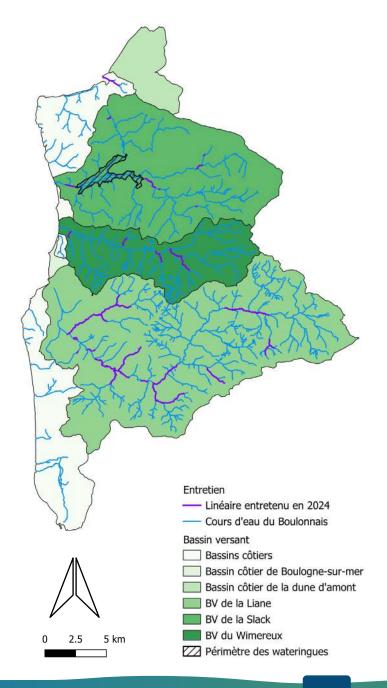
Les embâcles sont des accumulations de débris végétaux, auxquels viennent s'ajouter des déchets d'autre nature, qui sont retenus par un obstacle placé accidentellement dans le lit mineur.

L'embâcle, comme tout obstacle placé dans le lit mineur, est susceptible de provoquer des turbulences ou des déviations de courant à l'origine d'érosion de berge et **pouvant favoriser les inondations.**

Des opérations sont également menées afin de conserver les aménagements réalisés dans le cadre de la restauration des cours d'eau. Il peut s'agir d'opérations de bûcheronnage, de retrait d'embâcles, ou encore de débroussaillage.

Les cours d'eau et leur ripisylve sont surveillés par les agents du SYMSAGEB sur l'ensemble du bassin versant. Le SYMSAGEB peut intervenir également en soutien aux communes de façon ponctuelle.

▶ Linéaire de cours d'eau entretenu en 2024



LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le SYMSAGEB regroupe 3 principaux bassins versants que sont le Wimereux, la Liane et la Slack.

Ces cours d'eau sont directement connectés à la mer :

- **Le Wimereux** prend sa source à Colembert et se jette dans la Manche à Wimereux
- **♦ La Liane** prend sa source à Quesques et se jette dans la Manche à Boulogne-sur-Mer
- ♦ La Slack prend sa source à Hermelinghen et se jette dans la Manche à Ambleteuse

Classés en première catégorie piscicole, ils sont notamment susceptibles d'accueillir une population importante de grands migrateurs, tels que la truite de mer, le saumon sauvage, des anguilles...

Malheureusement, les migrations des poissons sont actuellement rendues difficiles par un ensemble de barrages, de ponts et de seuils créés au cours des siècles derniers pour l'alimentation des moulins, le franchissement des cours d'eau et la mise en eau des prés. À cela s'ajoute également l'écoulement naturel des eaux et des sédiments du cours d'eau qui n'est plus assuré correctement.

Dans ce contexte, et par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2012, des tronçons se trouvant sur ces 3 bassins versants ont été classés en liste 2 de l'article L214-17 du Code de l'Environnement :

- Le Wimereux, depuis la confluence avec le ruisseau de la Vignette jusqu'à la mer
- La Liane, depuis la confluence avec le ruisseau de Menneville jusqu'à la mer
- ♦ La Slack, depuis le passage de la D 232 en amont de la confluence avec le ruisseau du Paon jusqu'à la mer
- **Le Bazinghen** (affluent de la Slack) en entier
- Le Blacourt (affluent du Bazinghen et sous-affluent de la Slack) en entier

En conséquence, les ouvrages situés sur ces tronçons et faisant obstacle au libre écoulement du cours d'eau doivent être conformes afin d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs, autrement dit, de rétablir la continuité écologique.

Dans le cadre de la politique du SYMSAGEB, un appui est apporté auprès de ces propriétaires afin qu'ils puissent mettre en conformité leurs ouvrages avec la réglementation, notamment en faisant appel à un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements nécessaires.

En 2024, le SYMSAGEB a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant 13 ouvrages hydrauliques.

Suite à cette consultation, **3 bureaux d'études (AQUATEC, Valétudes, IRH Conseil) ont été retenus** pour diagnostiquer, élaborer des solutions et accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux.

Les études techniques avant travaux ont été lancées dès 2024 pour les 5 ouvrages :



Seuil de la fontaine Jacquelotte à Echinghen



Seuil du moulin de Bellozane à Samer



Seuil du Trou du Charme à Bournonville



Pont de la Queue du Gibet



Seuil du moulin de Witerthun à Leulinghen-Bernes

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

LE SYMSAGEB, PORTEUR DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le SYMSAGEB porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Boulonnais (2018-2025).

Il assure des missions d'animation, de coordination et de suivi du programme et apporte un soutien technique et administratif aux différents maîtres d'ouvrage. Il est le principal maître d'ouvrage des actions sur les axes 1 à 6.

Le PAPI du Boulonnais est une déclinaison opérationnelle de la Directive inondation (2007). Il a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur le territoire à travers une prise en compte globale du risque. Le PAPI est financé par l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Département et le SYMSAGEB.

Les actions de ce programme de Prévention des Inondations du Boulonnais se déclinent suivant 7 axes de travail :



AXE |
Amélioration
de la connaissance
et de la conscience du risque



AXE 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



AXE 2
Surveillance / prévision
des crues et des inondations



AXF 5

Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



AXE 3

Alerte et gestion de crise



AXE 6

Ralentissement des écoulements



AXE 7

Gestion des ouvrages de protection hydraulique



▶ Les actions de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque inondation :

En 2024, le SYMSAGEB a organisé plusieurs actions de sensibilisation et de culture du risque, auprès des citoyens, des scolaires et des entreprises. Ces actions sont détaillées dans la partie Communication du rapport d'activité.

A. LES RÉUNIONS PUBLIQUES



Le SYMSAGEB a participé, avec tous les acteurs concernés et conviés, aux réunions publiques organisées par les mairies pour répondre aux questions des habitants sinistrés suite aux inondations exceptionnelles de novembre 2023.

Plus de 250 personnes étaient présentes lors de ces réunions.







Condette (18 mars)



Saint-Etienne-Au-Mont (27 mars)

B. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION PÉDAGOGIQUES



> UN SPECTACLE DÉBAT

Le SYMSAGEB a organisé **des séances pédagogiques sous le format d'un spectacle / débat** à destination des élèves de collège.

Les objectifs de ces séances :

- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de l'eau sur le territoire, à la notion de bassin versant, à l'importance des milieux aquatiques et au risque inondation.

Le déroulement d'une séance :

- Un spectacle pédagogique de 45 minutes : "Les Pieds dans l'Eau"
- **suivi d'un débat** et d'échanges animés par le CPIE des Pays de l'Aisne et de la Compagnie Acaly.

Les résultats :

- 2 séances organisées.
- la sensibilisation de 250 collégiens (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).





> DÉS VIDÉOS PÉDAGOGIQUES

Le SYMSAGEB a capitalisé sur son action de sensibilisation et de culture du risque lors de la fête de l'Asso des Berges, pour développer des vidéos pédagogiques à destination du grand public, dont certaines en partenariat avec l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT).

Les objectifs de ces vidéos :

- **Sensibiliser** sur les risques et les bons réflexes à avoir en cas d'inondation lorsqu'on se retrouve face à une route inondée ou dans un sous-sol.
- Comprendre les enjeux de l'eau dans la gestion d'un territoire.

Les résultats :

- 6 vidéos développées (3 formats longs/3 formats courts).



Format long:

youtu.be/gLT_2QF1Vr0

Format court:

youtu.be/2_c7bp0q-PI



Format long:

>youtu.be/r6tzQOO_DDE

Format court:

>youtu.be/kuBDBFB_L-Y



Format long:

youtu.be/nzchri-gtsQ

Format court:

youtu.be/p_zMZIGRFs8

➤ Amélioration de la connaissance du risque inondation

En 2024 le secteur de **Le Wast/Colembert et la frange littorale Sud** a fait l'objet de missions pour comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique et aboutir à un programme d'aménagement. Elles permettent l'amélioration de **la connaissance du territoire et des spécificités des bassins versants** et proposent des travaux qui réduisent la vulnérabilité des enjeux inondés.

A. LE SECTEUR LE WAST/COLEMBERT:

Les objectifs :

- Clarifier le fonctionnement hydrogéologique du bassin versant
- Clarifier le fonctionnement hydraulique du bassin versant
- Formuler des propositions afin de réduire l'exposition des biens et personnes au risque inondation
- Protéger et améliorer la qualité des milieux aquatiques

La définition de la mission :

■ Phase 1 : Le recueil de données et diagnostic de terrain :

- Recueil et analyse des données existantes
- Phase de terrain (enquête auprès des acteurs et visites de terrain)
- Investigations hydrogéologiques complémentaires
- Diagnostic de la situation

■ Phase 2 : La compréhension du fonctionnement hydraulique sur le bassin versant :

- Interprétation des données
- Modélisations

■ Phase 3 : Les propositions d'aménagement :

- Étude des aménagements les plus pertinents de lutte contre les inondations
- Proposition d'emplacement et d'aménagements au stade faisabilité
- Estimation financière

Les modélisations hydrologique et hydraulique ont permis d'estimer les hauteurs d'eau pour différents types de crue avec des périodes de retour de 1 an (Q1), 5 ans (Q5) et 100 ans (Q100) pour 9 sites.

Les scénarios de modélisation - État initial :

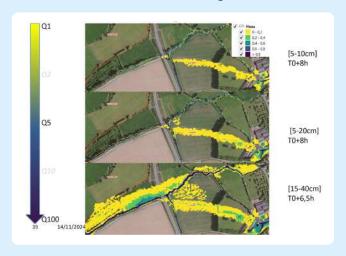
Débordements n°1: Colembert



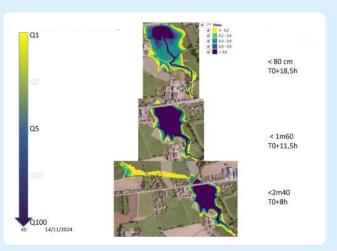
Débordements n°2: Linoterie - Rue de la Vallée



Débordements n°3: Linoterie Aval Village de Le Wast



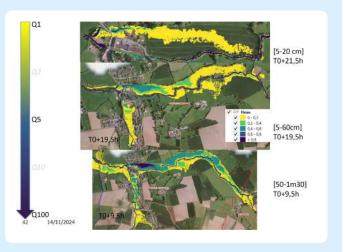
Débordements n°4: Le Plouy



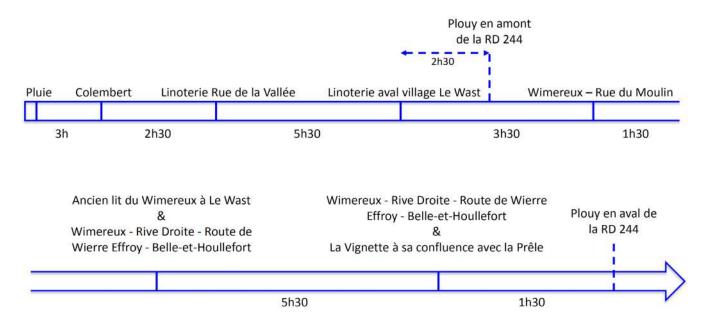
Débordements n°5 & 6 : Wimereux à l'ancien Moulin & Rue du Moulin



Débordements n°7 & 9 : Wimereux et la Vignette à Belle-et-Houllefort



Le graphique suivant représente le temps entre les débordements à différents endroits du bassin versant du Wimereux lors d'une crue de période de retour de 10 ans (Q10).



Le tableau suivant regroupe les informations de débits relevés à différents endroits pour différentes périodes de retour *(de 1 an à 100 ans)*.

Les scénarios de modélisation	Débit (m³/s)				
État initial - Bilan :	Q1	Q2	Q5	Q10	Q100
Engouloir Plouy	1	4,5	4,9	8	25
Engouloir Colombert	0,5	0,7	0,8	0,9	1,1
Linoterie - Rue de la Vallée	0,6	0,9	1,1	1,3	1,7
Wimereux à Le Wast	2	2,8	3,8	4,7	6,4
Wimereux Aval confluence avec le Plouy	4,7	7,5	9,3	12	22,9
Wimereux à Belle-et-Houllefort	8,3	12,5	16,1	19,8	32,3
Surface inondée (ha)	14	24	37	46	86

La mission a permis de représenter les zones d'accumulation et de transfert des eaux ruisselées entre les différentes localisation.

Carte représentant les zones d'accumulation et les transferts d'eau entre les zones



B. LA FRANGE LITTORALE SUD:

Les communes du territoire du SYMSAGEB situées sur la frange littorale sud ont fait l'objet d'une étude hydraulique permettant de mieux comprendre le fonctionnement complexe de la zone arrière littorale, de définir les aléas et les programmes d'actions. La zone d'étude s'étend, donc, du Portel au Nord, jusqu'à Camiers au Sud.

Les objectifs:

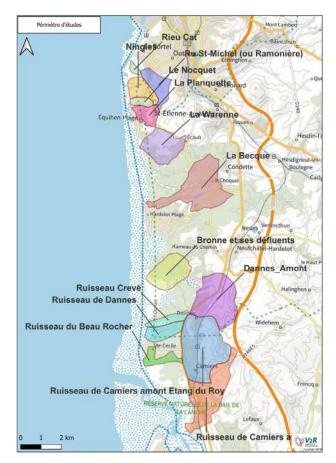
- Comprendre le fonctionnement hydraulique sur les secteurs concernés par la zone d'étude.
- Formuler des propositions d'aménagements et de pratiques à prendre en compte pour réduire les dysfonctionnements constatés et tendre vers le bon état écologique des cours d'eau.

Le secteur se découpe en plusieurs bassins versants côtiers dont le plus complexe est nommé Dannes-Camiers. Les connaissances sur les secteurs diffèrent en fonction de l'importance des enjeux constatés.

Toutefois, le but de cette étude est d'atteindre, autant que possible, le même degré de précision sur tous les territoires.

• 3 phases sont identifiées :

- Phase 1: Le recueil de données et diagnostic de terrain
- Phase 2 : La compréhension du fonctionnement hydraulique sur le bassin versant de Dannes-Camiers (modélisation hydraulique)
- Phase 3 : Les propositions d'aménagement



C. LA FRANGE LITTORALE SUD : ZOOM SUR DANNES-CAMIERS

Concernant le bassin versant de **Dannes-Camiers, une modélisation plus fine a été utilisée pour analyser la situation hydrogéologique** et affiner les propositions d'aménagement.

▶ LA GRANDE PARTIE DES DYSFONCTIONNEMENTS ACTUELS PROVIENT :

- D'une volonté (passée et présente) de maintenir des usages artificiels de l'eau sur le ruisseau de Camiers
- De la résurgence marquée de la nappe de la craie dans le fond de vallée de Dannes-Camiers

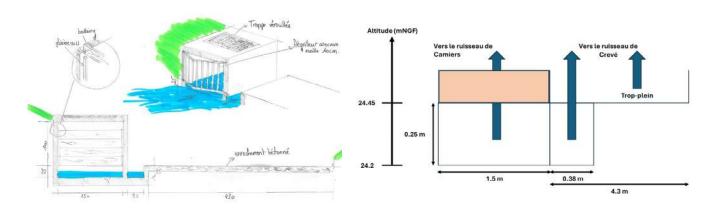
> PLUSIEURS SCÉNARII ONT ÉTÉ TRAVAILLÉS POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ENJEUX :

- Nouvelle Dérivation Seguin et aménagement du trop-plein le long du ruisseau Crevé en terrain privé;
- Ouvrage de partition vers le bas marais du Rohart;
- Curage du ruisseau de Camiers.

Outre quantifier les impacts et dimensionner les ouvrages proposés, la modélisation de ces différentes propositions a également permis de confirmer le diagnostic fait à l'état initial : la nappe phréatique est prépondérante lors d'inondations à Camiers et, le ruissellement et l'écoulement superficiel du cours d'eau sont des facteurs aggravants aux inondations mais non déterminants à eux seuls. Les propositions conduisent à une réduction de la gravité des inondations surtout via la réduction de la durée d'inondation (divisée par 3) et, la réduction de la hauteur maximale d'eau au pic de crue (de quelques centimètres à décimètres en moins).

Proposition d'aménagement	Scénario 1 (Dérivation du Ruisseau Crevé) (Domaine public et privé)	Scénario 2 (Répartiteur de débit au Rohart + curage et recalibrage sur 410 ml) (Attention SCI nécessaire préalable) (Domaine public)	Scénario 3 (Curage généralisé de -50 cm, de la Dérivation Seguin à l'Étang du Roi sur 3100 ml) (Attention SC1 & SC2 nécessaire préalable) (Domaine public et privé)
Priorité	1	2	3
Impact Hydraulique	 Meilleure répartition des débits à la Dérivation Seguin Moins de débit de crue sur le ruisseau de Camiers Durée de crue de plein bord réduite à 2 tiers 	 Meilleure gestion des débits au niveau du Rohart Réduction des dégâts sur les berges en crue 	Réduction notable du niveau d'eau en crue (-20 cm à 6 cm gagnés supplémentaires par rapport à SC1 d'amont en aval pour la P100 ans)
Nbre de logements mis hors d'eau*	Non quantifiable	< une dizaine	Une dizaine à une vingtaine + RD940
Impact écologique	À déterminer Débit d'étiages renforcés, les débits de crues destructeurs pour les lits mineurs seont mieux gérés	· À déterminer (Marais déjà ennoyé actuellement, meilleur soutien de lame d'eau à l'étiage attendu)	· À déterminer : toute opération de curage présente des impacts potentiellement négatifs sur les milieux biologiques et peut aussi déstabiliser les berges
Délai de réalisation possible	< 2 ans	2 à 3 ans	> 3 ans
Coût d'investissement (niveau faisabilité)	331 000 € HT	269 935 € HT (658 € HT / ml)	1 272 535 € HT (473 € HT / ml) (1100 ml à Dannes, 2000 ml à Camiers)
Coût total d'investissement € HT	SC1 + SC2 = 6	SC3 = 1 272 535 € HT	

Le schéma et les dimensions de la nouvelle dérivation Seguin :

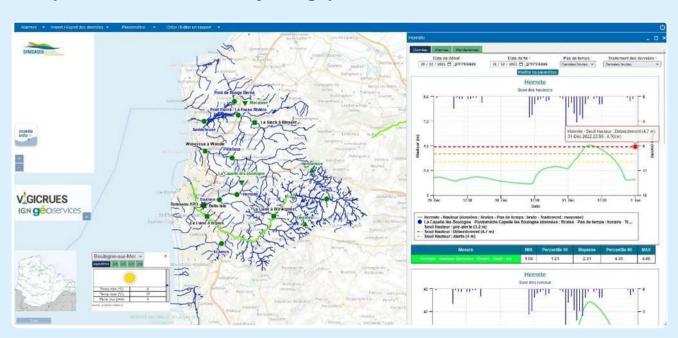


AXE 2: LA SURVEILLANCE ET LA PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Suivi hydrologique : un outil stratégique pour la gestion de l'eau.

Dans le cadre de ses missions de gestion intégrée de la ressource en eau, le SYMSAGEB s'appuie sur un réseau de stations de mesure réparties sur le territoire du Boulonnais. Ces stations enregistrent en continu des données essentielles telles que la pluviométrie, le débit des cours d'eau et la hauteur d'eau. Ces informations permettent d'assurer une veille hydrologique permanente, indispensable pour anticiper les crues, prévenir les inondations, surveiller les périodes de sécheresse et évaluer l'impact des aménagements réalisés. Ce dispositif de suivi contribue ainsi à renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques et hydrologiques.

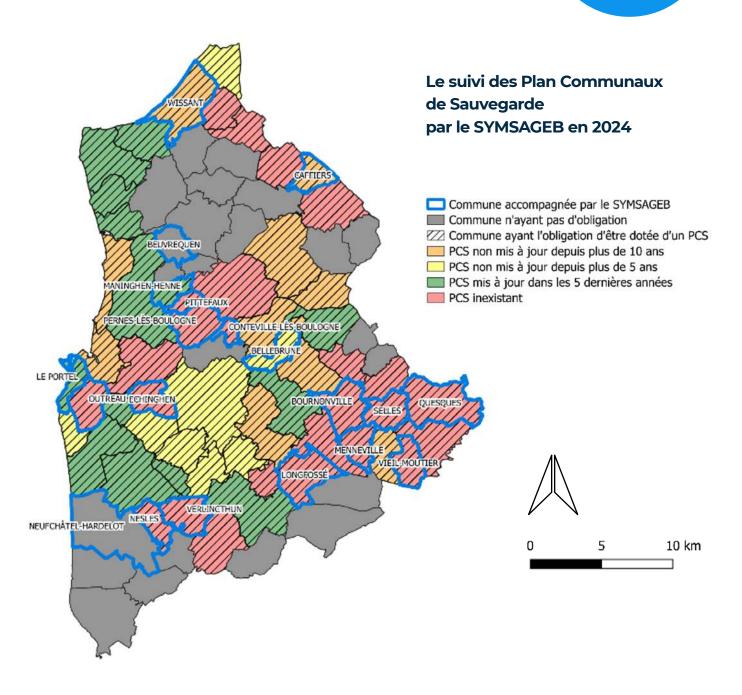
Le superviseur de la situation hydrologique du bassin du Boulonnais :





En 2024, le SYMSAGEB a poursuivi son accompagnement auprès de l'ensemble des communes ayant l'obligation d'être doté d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Sur les 81 communes du SYMSAGEB, 58 ont cette obligation car elles sont couvertes d'un Plan de Prévention des Risques. 19 communes ont reçu de l'aide du SYMSAGEB en 2024. Il est intéressant de souligner que, dans le cadre du projet européen FIER, le SYMSAGEB proposera aux communes des exercices de gestion de crise afin de tester et d'améliorer leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), renforçant ainsi les actions engagées pour leur élaboration.

19 communes accompagnées par le SYMSAGEB







En 2024, **le SYMSAGEB** poursuit son engagement dans l'accompagnement des projets d'urbanisme sur son territoire. Il répond régulièrement **aux sollicitations des collectivités et des acteurs de l'aménagement pour apporter son expertise,** notamment en matière de gestion intégrée des eaux pluviales et de préservation des milieux aquatiques.

Le SYMSAGEB entretient également une collaboration active avec Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO), avec qui il échange sur divers dossiers d'urbanisme et de développement territorial. Ces échanges permettent d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement.

Par ailleurs, le syndicat peut accompagner techniquement les communes dans l'élaboration ou la mise à jour de leur schéma directeur de gestion des eaux pluviales, en apportant des conseils méthodologiques, des données hydrologiques et hydrauliques ou encore des recommandations.

L'AXE 5 : LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI

En 2023, le SYMSAGEB a mis en œuvre la stratégie validée fin 2022. Après concertation avec les maires, **environ 400** bâtis (habitations et entreprises) sont concernés par ce dispositif. L'objectif est d'adapter les bâtis exposés aux risques d'inondation en effectuant des travaux de réduction de vulnérabilité (pose de batardeaux, réhausse du système électrique, etc.).

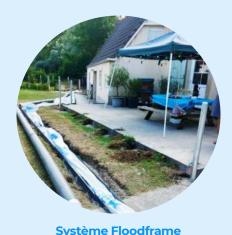


Batardeau installé sur une habitation à Wimille





Clapet anti-retour installé sur une habitation à Saint-Etienne-au-Mont



installé sur une habitation à Rinxent Le dispositif Floodframe est une bâche étanche qui se déploie automatiquement dès que la crue arrive.

En 2024, **le SYMSAGEB s'est engagé dans une démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments exposés au risque d'inondation.** Ce dispositif a pour objectif principal d'accompagner et de conseiller les habitants ainsi que les entreprises dans l'adaptation de leurs constructions face aux aléas. Dans un second temps, il vise à faciliter l'accès aux subventions de l'État pour permettre le financement des travaux de protection ou d'adaptation nécessaires aux habitants et entreprises du Boulonnais pour qu'ils puissent réaliser des diagnostics de vulnérabilité et des travaux.

Le SYMSAGEB a conclu un marché avec l'entreprise Citémétrie en capacité de réaliser les diagnostics des bâtis et d'accompagner des propriétaires dans les demandes de subventions. L'Etat est venu en soutien avec un second marché avec OSGAPI.

En 2024, plus de 500 diagnostics ont été réalisés sur le Boulonnais dont la moitié des dossiers conduisent à des travaux. Concernant le marché avec Citémétrie que le SYMSAGEB gère directement, il est probable que près de 75 % des dossiers conduiront à des travaux. C'est un très bon résultat comparé à la moyenne nationale qui se situe autour de 10 % pour ce type de dispositif.

75 000€ investi par les EPCI en diagnostics et accompagnements permettra de débloquer 2 800 000 € de l'Etat pour le territoire en travaux chez les particuliers. 1 € investi débloque 37 € pour le territoire.

Une dizaine de dossiers sont en cours pour des entreprises et bâtis de collectivités. Il s'agit de gîtes, de petits commerces type café, supérette, de mairies, école, salle polyvalente et d'entreprises plus conséquentes, comme Pro-Armatures et EEB.



L'AXE 6: LE RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Six ouvrages de ralentissement dynamiques sont prévus, dont 2 sur le Wimereux et 4 sur la Liane, représentant un volume total d'environ un million de m³. Ces aménagements ont pour objectif principal de réguler les débits en période de crue, en stockant temporairement les eaux excédentaires, afin de limiter les risques d'inondation en aval.

Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les inondations en :

- Réduisant les pics de crue, ce qui diminue la pression sur les digues, les berges et les réseaux d'assainissement
- Protégeant les zones urbanisées et les infrastructures sensibles, en évitant les débordements soudains

Ces ouvrages s'inscrivent dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique, en renforçant la résilience du territoire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluvieux.

La réalisation de ces ouvrages de ralentissement nécessite une phase d'étude avant-projet (AVP - maitrise d'œuvre, levés topographiques, inventaire faune/flore, Zones humides, géotechnique...), puis de projet (PRO – étude de conception, négociation du foncier, des accès, ...), et enfin la réalisation.

> Les Ouvrages de Ralentissement Dynamique (ORD) :

- Sur le bassin versant du Wimereux : Grigny en phase de projet en cours, La Prêle en phase d'avant-projet
- ♦ Sur le bassin versant de la Liane : Baincthun- La Corette, Berthenlaire, Wirwignes Cremarest et Pont Rouge en phase d'avant-projet

Les 2 ouvrages en cours d'études sur le bassin versant du Wimereux :

(crue de dimensionnement : décennale = 10 ans)





Les 4 ouvrages en cours d'études sur le bassin versant de la Liane :

(crue de dimensionnement : quinquennale = 5 ans)









▶ Le fonctionnement des Ouvrages de Ralentissement Dynamique (ORD):

Comment fonctionne le cours d'eau avec les Ouvrages de Ralentissement Dynamique (ORD) ?



En période de faible crue, l'eau s'écoule dans le lit mineur sans être retenue par l'ORD



Lors d'une **crue plus importante**, l'eau est stockée temporairement en amont de l'ouvrage. En aval, le débit est réduit et le niveau d'eau est abaissé



Lors d'une **crue centennale,** l'eau est stockée en amont de l'ouvrage et s'accumule au-delà de la capacité de stockage de l'ouvrage. L'écoulement se fait alors progressivement par la surverse de sécurité.

Illustration du fonctionnement d'un ouvrage sur celui de Tournes pendant l'épisode orageux du 1^{er} août 2024.

L'ouvrage s'est rempli en 4h puis s'est vidangé pendant 3h. L'ouvrage crée ainsi une sur-inondation contrôlée en amont pendant seulement 7h.

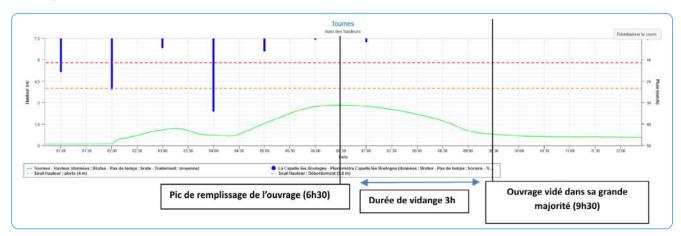
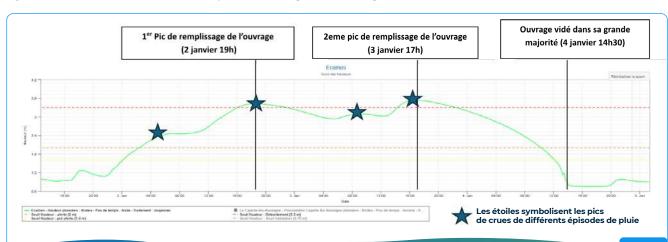


Illustration du fonctionnement d'un ouvrage sur celui d'Ecames pendant l'épisode pluvieux du 2 au 4 janvier 2024.

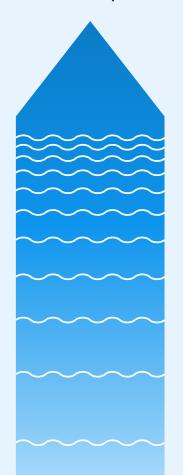
L'ouvrage s'est rempli en plusieurs fois à chaque épisode de pluie. Il était en surverse le 2 janvier entre 16h et 22h et le 4 janvier entre 14h et 22h. À la fin des pluies, l'ouvrage s'est vidangé en moins de 24h.





Exemples de quantités d'eau stockées par les Ouvrages de Ralentissement Dynamique en 2024

Au cours des épisodes pluvieux de 2024, les dispositifs de ralentissement dynamique du SYMSAGEB ont été fréquemment mobilisés. Ils se sont remplis puis vidés rapidement, permettant ainsi d'absorber les crues successives.



Une piscine olympique contient environ 2 500 m³ d'eau

≥ 2 JANVIER 2024

18 100 m³ (7 piscines olympiques) stockés temporairement à l'Hermite et 9 700 m³ (4 piscines olympiques) à Tournes et 76 960 m³ (30 piscines olympiques) à Ecames

▶ 4 JANVIER 2024

76 960 m³ (30 piscines olympiques) à Ecames

> 26 FÉVRIER 2024

47 500 m³ (19 piscines olympiques) stockés temporairement à **Ecames** et **6 700 m³** (2 piscines olympiques) à l'**Hermite** et **9 000 m³** (3 piscines olympiques) à **Tournes**

▶ 1ER AOÛT 2024

9 100 m³ (4 piscines olympiques) stockés temporairement à Ecames et 23 800 m³ (9 piscines olympiques) à l'Hermite et 7 500 m³ (3 piscines olympiques) à Tournes

▶ 18 NOVEMBRE 2024

22 700 m³ (9 piscines olympiques) stockés temporairement à **Tournes** et **12 200 m³** (5 piscines olympiques) à l'**Hermite** et **29 400 m³** (11 piscines olympiques) à **Ecames**

> 26 NOVEMBRE 2024

9 400 m³ (4 piscines olympiques) stockés temporairement à **Tournes** et **17 800 m³** (7 piscines olympiques) à l'**Hermite**







FOCUS SUR LE PROJET EUROPÉEN INTERREG MER DU NORD FIER









FIER

▶ La présentation du projet FIER : Flooding, Infrastructure, Evacuation, Resilience

L'objectif de ce projet est d'accroître la résilience des sociétés et de minimiser l'impact des inondations en développant et en mettant en œuvre de nouvelles approches de gestion des crises, afin que les acteurs puissent agir d'une meilleure manière avant, pendant et après les inondations.



AXE 1

- > Communication
- > Sensibilisation



AXE 2

 Améliorer la gestion de crise lors des inondations

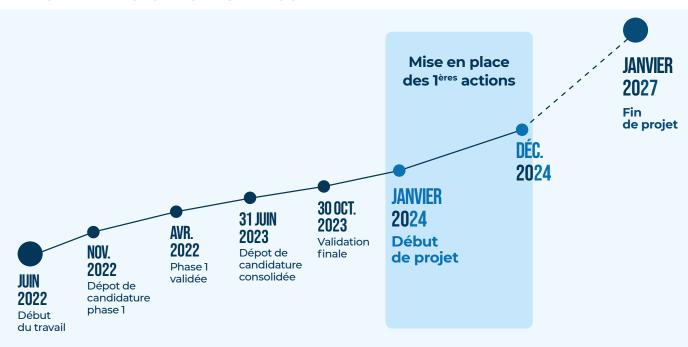
(formation et exercices)



AXE 3

> Renforcer la résilience des territoires face aux inondations

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET:



LES ACTIONS ET LES CHIFFRES CLÉS DU SYMSAGEB RÉALISÉES DANS LE CADRE DE FIER

8 actions
de sensibilisation
auprès
du grand public
et des scolaires

1 séminaire auprès des entreprises 8 créations d'outils pédagogiques 39 entretiens dans le cadre du Retour d'Expérience sur les Inondations 2023

Le Projet Interreg FIER permet au SYMSAGEB de renforcer ses actions prévues dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur la connaissance et la culture du risque, sur l'adoption des bons gestes, sur la gestion de crise et sur le renforcement de la résilience du territoire aux inondations.

Actions sur la connaissance
 et la culture du risque et l'adoption
 des bons gestes en cas d'inondation :

La majorité des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires et de création des outils pédagogiques a été possible grâce au projet Européen FIER.

> Pour plus de détails sur ces actions, se référer à la partie communication.





2 Participation au séminaire "Agir ensemble face aux inondations" avec les entreprises de la Liane :

Le SYMSAGEB a participé en septembre au séminaire organisé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et Liane Entreprise.

- L'objectif : agir ensemble pour s'adapter au changement climatique et devenir plus résilient face aux inondations.
- L'occasion de :
 - Placer les inondations dans un **contexte de changement climatique.**
 - Faire un point sur la gouvernance et les actions engagées dans la prévention des inondations.
 - Partager les impacts des inondations de novembre 2023 sur les entreprises et les actions menées par les entreprises pour devenir plus résilientes.
 - **Réfléchir ensemble** à la question clé du soutien des assureurs et financeurs dans la démarche de résilience des entreprises.

3 Participation au renforcement de la résilience du territoire aux inondations :

En 2024, le SYMSAGEB avance sur les Retours d'Expérience suite aux inondations exceptionnelles de 2023 pour contribuer activement au renforcement de la résilience du territoire aux inondations.

Les objectifs:

- Une démarche d'amélioration continue :
 - en identifiant ce qui a bien fonctionné et en mettant en valeur les bonnes pratiques pour les pérenniser.
 - en identifiant ce qui a moins bien fonctionné et en recommandant collectivement des modifications / des évolutions de pratiques.
- Une meilleure caractérisation du risque pour concevoir des réponses adaptées et réduire ainsi le risque, via une connaissance fine et partagée des inondations et de leurs impacts
- Près de 34 interviews réalisées en 2024.



La mise en commun des Retours d'Expérience des acteurs du territoire, pour construire ou co-construire une démarche d'amélioration de la résilience.

En 2024, les 10 partenaires de FIER ont échangé très régulièrement, lors de réunions en présentiel ou en visioconférence. L'occasion à chaque fois d'échanger sur l'avancement du projet, de partager les bonnes pratiques et enseignements des actions de chacun.

Le SYMSAGEB a été le porte-parole du projet FIER lors de la 32^{ème} conférence annuelle du réseau EEAC sur "l'adaptation et la résilience".

À l'ordre du jour de la conférence, de nombreux sujets clés ont été abordés : l'évaluation des risques climatiques de l'Union Européenne, les futures politiques d'adaptation, le financement et l'inclusion dans les efforts d'adaptation.





LA COMMUNICATION

Ce volet des actions du SYMSAGEB, complète et renforce les actions du SYMSAGEB présentées précédemment.



LA REFONTE DU SITE INTERNET

DU SYMSAGEB

En 2024, le SYMSAGEB a revu son site internet, pour qu'il soit plus accessible, plus lisible, plus intuitif, plus interactif et plus moderne, afin de mieux communiquer sur ses missions et son actualité.

www.symsageb.fr





L'occasion d'en savoir plus sur :



LE SYMSAGEB:

- · son territoire
- · sa gouvernance



NOS MISSIONS:

- \cdot la prévention du risque inondation
- · la protection des milieux aquatiques
- · nos projets Européens
- · nos actions de sensibilisation

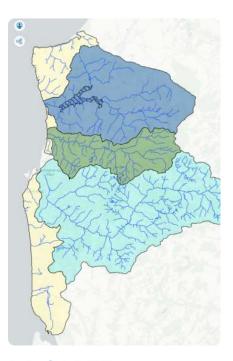


LE SAGE:

le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais



L'EAU



LA CARTE INTÉRACTIVE :

la découverte de la carte interactive de l'entretien des cours d'eau sur le Boulonnais



Dans le cadre de ses missions, le SYMSAGEB assure son rôle de sensibilisation auprès des différents publics sur les enjeux de l'eau du territoire.



Les chiffres clés 2024 de la sensibilisation toutes missions confondues:

8 actions de sensibilisation

8 outils de sensibilisation développés

1200 personnes sensibilisées, dont 270 scolaires

> Zoom sur les outils de sensibilisation développés :

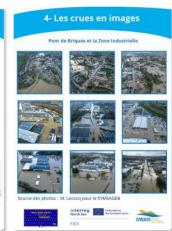
LA CRÉATION D'UNE EXPOSITION SUR LES CRUES **DE NOVEMBRE 2023:**

20 planches consultables sur le site internet symsageb.fr











Rendez-vous:

www.symsageb.fr/les-crues-exceptionnelles-de-novembre-2023-dans-le-boulonnais/

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ANIMATION PÉDAGOGIQUE, DÉVELOPPÉE AVEC LE SAGE DU BOULONNAIS :

Le SYMSAGEB a développé une nouvelle animation pédagogique sur la thématique du bon état des cours d'eau, et de son importance dans la gestion de l'eau et dans la prévention des inondations.

Cette animation est adaptable à différents publics : tout public, scolaires tous niveaux.





LA CRÉATION DE 6 VIDÉOS PÉDAGOGIQUES:

Le SYMSAGEB a créé 6 vidéos pédagogiques **pour sensibiliser aux bons réflexes à avoir en cas d'inondation et aux enjeux de l'eau** dans l'aménagement du territoire.



Certaines de ces vidéos ont été réalisées avec le partenariat de l'AFPCNT.

Pour plus de précisions, se reporter aux actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.



LES RÉSEAUX SOCIAUX

- En 2024, une communication plus régulière sur les réseaux sociaux a permis d'élargir la communauté qui "suit" le SYMSAGEB sur Facebook (+ 110 followers) et LinkedIn (+ 185 followers). Entre 100 et 7 000 personnes voient ces posts.
- Un programme de publication a été conçu pour communiquer sur nos actions, nos réalisations, les évènements, la vie interne....





> facebook.com/symsageb

> linkedin.com/company/symsageb-eptb-du-boulonnais/

ZOOM SUR LES 9 ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE, MENÉES AVEC LE SAGE DU BOULONNAIS

Un mélange d'actions qui permettent de **sensibiliser le grand public** en petit nombre ou en grand nombre, toujours de manière qualitative et des évènements qui permettent de **connecter avec les citoyens et de répondre à leurs questions.**



l action auprès des **entreprises :**

- La participation au **séminaire** avec les entreprises de la Liane en septembre.
- > Pour plus de précisions, se reporter aux actions du projet Européen Interreg Mer du Nord FIER.



2 actions auprès des **scolaires** :

- Un test de 2 animations pédagogiques sur les enjeux de l'eau auprès d'une classe de collège dans le cadre des Aires Marines Éducatives.
- 2 séances pédagogiques sous le format d'un **spectacle-débat** à destination des élèves de collège (pour plus de précisions, se reporter aux actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations).



6 actions auprès du **grand public :**

- **♦** 2 actions d'animations pédagogiques dans des fermes :
 - Une animation lors d'une journée porte ouverte dans une ferme à la Corette
 - La visite d'une ferme co-organisée avec le PNR sur le rôle des pâtures et des sols vivants dans la prévention des inondations à Isques
- 1 conférence sur le changement climatique et les inondations à Wimille
- ▲ 3 actions réalisées dans le cadre des Journées Relais de l'Eau (développé sur la page suivante)



Les actions à venir :

Des animations pédagogiques sur les enjeux de l'eau et le risque inondations auprès de 8 écoles primaires et de 5 collèges



> Zoom sur les 3 actions réalisées au cours des Journées Relais de l'Eau :

Les Journées Relais de l'Eau ont été organisées en écho aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

L'occasion de **mettre en avant les valeurs communes** entre le sport et la gestion de l'eau *(solidarité, esprit d'équipe, respect, bien-être et santé)* et de sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le territoire.

- Un stand lors du passage de la flamme Olympique à Boulogne-sur-Mer
- Une action sur la prévention des inondations à Baincthun, à l'occasion d'une randonnée pédagogique avec le KMCO sur le bassin versant
- Des animations lors de la fête de l'Asso des berges à Boulogne-sur-Mer donc l'objectif **est de sensibiliser sur les bons réflexes à avoir en cas d'inondations.**
 - Présence de l'AFPCNT avec 2 simulations (porte de voiture et porte de garage)
 - Réalisations de **vidéos pédagogiques**

> Les partenaires :















Le SYMSAGEB répond à chaque sollicitation de la presse concernant ses missions : Protection des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations, Sensibilisation, Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau.

Il transmet des communiqués de presse aux médias locaux et les invitent à relayer les événements qu'il organise.

LE GDON DU BOULONNAIS,

L'organisation de la lutte contre le rat musqué





Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le GDON du Boulonnais *(Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles)* est un organisme qui assure la surveillance, la mise en œuvre et la coordination de la lutte contre le rat musqué sur l'arrondissement de Boulogne.

Le GDON agit donc en soutien opérationnel aux objectifs du SYMSAGEB en limitant les impacts des espèces comme le rat musqué. Le GDON est subventionné par le SYMSAGEB et la Région.

Il procède également à la vente de pièges (pièges en X, nasses) pour inciter à la mise en œuvre d'actions de piégeage. Enfin, il centralise toutes les informations concernant le rat musqué sur son territoire d'intervention.

Pour information, le rat musqué est une espèce introduite qui ne possède pas de prédateurs sur notre territoire. C'est une espèce exotique envahissante; elle impacte fortement les équilibres naturels.

> ON LUI REPROCHE:

- la dégradation et la mise à nu des berges,
- la fragilisation des fondations d'ouvrages hydrauliques,
- les dégâts causés aux cultures,

- la transmission de maladies (leptospirose, la douve du foie),
- la disparition de certaines espèces végétales.

La FREDON coordonne la lutte à l'échelle de la Région Hauts-de-France. Cette structure intervient également sur les autres organismes nuisibles *(ennemis des cultures, parasites, etc...).*

Actuellement, **seule la lutte mécanique est autorisée** pour la gestion des populations de rats musqués. Le recours à la lutte chimique (à l'aide d'appâts empoisonnés) n'est

plus autorisé depuis 2009.

Le GDON travaille sur la base d'un volontariat. Il rémunère les piégeurs pour inciter à la lutte mécanique en versant une prime de 2,50 € pour chaque capture. Les piégeurs doivent présenter en mairie les queues de rat pour justifier le versement des primes.

Le GDON subventionne également l'acquisition des pièges en prenant à sa charge une partie du coût.

Pour bénéficier de ces prestations, le piégeur bénévole doit adhérer au GDON et verser une cotisation annuelle d'1 €.

En 2024, l'association comptait 52 adhérents et a permis le piégeage de 1233 rats. Le nombre de piégeur continue de baisser ce qui impacte le nombre de prise.

COMMENT ADHÉRER?

Contactez votre collectivité

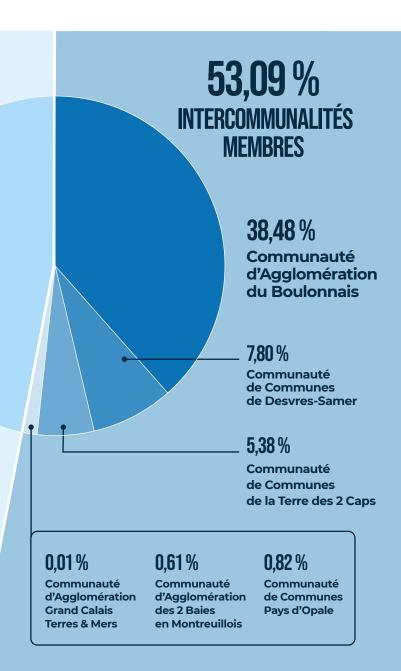


Contactez-nous **03 91 90 33 20**

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le SYMSAGEB reçoit des financements soit des intercommunalités qui y adhèrent soit d'autres financeurs : Agence de l'Eau Artois Picardie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Projets Européens Interreg, Fonds Verts, Région-Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais.





46,91 %
AUTRES FINANCEURS
(Agence de l'eau
Artois Picardie,

Artois Picardie, Etat, Fonds Européens, FCTVA...)



LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	707 951.47 €	-	803 773.62 €	-	1511725.09€
Opérations de l'exercice	1108 456.54 €	1657268.86€	902 523.47 €	804 923.69 €	2 010 980.01 €	2 462 192.55 €
TOTAUX	1108 456.54 €	2 365 220.33 €	902 523.47 €	1 608 697.31 €	2 010 980.01 €	3 996 817.64 €
Résultat de clôture	-	1256 763.79 €	-	706 173.84 €	-	1962 937.63 €

> La section de fonctionnement regroupe :

- les dépenses liées au fonctionnement courant du SYMSAGEB dont les charges de personnel, et aussi les charges à caractère général *(électricité, location des locaux par exemple)*, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.
- les recettes liées aux cotisations des intercommunalités adhérentes, des subventions des financeurs extérieurs (Agence de l'Eau Artois Picardie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Projets Européens Interreg, Fonds Verts, Région-Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais).

			Compte administratif 2024
Recettes de fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	707 951.47 €
	013	Atténuation de charges	22 510.03 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	271.82 €
	74	Subventions d'exploitation	1932894.73€
	75	Autres produits de gestion courante	1.28 €
	77	Produits exceptionnels	0€
		Total des recettes de fonctionnement	2 663 629.33 €
	011	Charges à caractère général	548 753.80 €
	•		3 10 733.00 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	512 672.57 €
Dépenses de fonctionnement	012	Charges de personnel et frais assimilés	512 672.57 €
	012 65	Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante	512 672.57 € 28 553.50 €
	012 65 66	Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante Charges financières	512 672.57 € 28 553.50 € 12 846.97 €
	012 65 66 68	Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante Charges financières Dotations aux provisions	512 672.57 € 28 553.50 € 12 846.97 € 0 €

Pour 2024, la section de fonctionnement présente un excédent. Le SYMSAGEB étant un syndicat de projets, la part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement en représente une grande partie (44 %) qui reste, somme toute, dans des grandeurs habituelles.

> La section d'investissement comprend :

- les dépenses, essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine du SYMSAGEB ou par la construction d'installations qui ont vocation à durer : achats de matériels durables, travaux d'infrastructure, études, travaux d'installations durables.
- les recettes liées aux cotisations des intercommunalités adhérentes, des subventions des financeurs extérieurs (Agence de l'Eau Artois Picardie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Projets Européens Interreg, Fonds Verts, Région-Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais), à l'emprunt et au FCTVA.

			Compte administratif 2024
Recettes d'investissement	001	Résultat d'investissement reporté	803 773.62 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	304 677.90 €
	13	Subventions	494 616.09 €
	16	Emprunts	0€
	021	Virement de la section de fonctionnement	0€
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 629.70 €
C		Opérations patrimoniales	0€
		Total des recettes d'investissement	1 608 697.31 €
	001	Résultat d'investissement reporté	0€
	13	Subventions d'investissement	0€
	16	Emprunts et dettes assimilées	46 610.78 €
Dépenses d'investissement	20	Immobilisations incorporelles	213 521.68 €
	21	Immobilisations corporelles	13 382.47 €
	041	Opérations patrimoniales	0€
	23	Immobilisations en cours	629 008.54 €
		Total des dépenses d'investissement	902 523.47 €

Pour 2024, la section d'investissement présente un excédent avec une très faible part de remboursement d'emprunts (5 %) en dépenses.

LES MEMBRES ET LES FINANCEURS



Les membres













Les financeurs



Direction départementale des territoires et de la mer



















FIER



